République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le sept octobre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1er octobre 2026
Date d'affichage : le 1er octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 6 = 46
Votants par procuration : 6
Absents excusés : 8
Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MM.MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M., MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :
M. CAHU Robert à M. CONDOMINES Robert
M. DAUTHEVILLE Jacques à M. DELORME Jean-Martin
M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. GAILLARD Olivier à M. MARION Cédric
M. ALLEN Cédric à Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

Absents excusés : MM. METGE Alain, PINCHARD Philippe, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme MEUNIER Hélène, M. SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique, M. MONEL José.

Absents : MM. SALA Michel, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h05

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_137_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°137/2026 : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la mesure PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Fonds vert pour la mise en place de candélabres solaires sur le plateau sportif de Quissac

Fabien CRUVEILLER indique que la Communauté de Commune du Piémont Cévenol a mis en place une feuille de route Bâtiments, visant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet des infrastructures intercommunales. Elle comprend 3 axes d'actions, dont l'un vise à prendre en compte les objectifs de performance énergétique en cas de construction de nouveaux équipements. Cette démarche s'inscrit dans le PCAET, dont le premier axe concerne la sobriété énergétique du patrimoine bâti.

Il précise que parmi les infrastructures gérées par la CCPC, figure un plateau sportif situé à Quissac, utilisé par les associations et les usagers. Une demande a été formulée par les utilisateurs pour la mise en place d'un éclairage sur cet espace.

Afin de rester en cohérence avec ses objectifs pour le patrimoine bâti, et plus largement avec les objectifs du PCAET, la CCPC souhaite, pour répondre à cette demande, mettre en place des candélabres solaires, qui pourront ainsi fonctionner avec une énergie renouvelable.

Il ajoute que l'Etat a mis en place une mesure PCAET du Fonds vert (Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires), dont a bénéficié la CCPC en 2025, et qui a été reconduite en 2026. Ce dispositif de l'Etat vise à soutenir les projets qui s'inscrivent dans les PCAET intercommunaux.
Plusieurs opérations, prévues au budget d'investissement 2026 de la communauté de communes, s'inscrivent dans la lignée du PCAET, et notamment la mise en place de candélabres solaires sur le plateau sportif de Quissac. A ce titre, il est envisagé de solliciter un financement dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert, selon le budget prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose de candélabres solaires sur le plateau sportif de Quissac	41 666.67 €	Fonds vert PCAET (40 %)	20 000,00 €
		Autofinancement	21 666.67 €
TOTAL HT	41 666.67 €	TOTAL HT	41 666.67 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus ;
- de délibérer pour solliciter une aide financière de l'Etat pour la mise en place de candélabres solaires sur le plateau sportif de Quissac dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes.

Bruno TORTOSA demande si ce projet d'investissement est réellement opportun au regard des circonstances actuelles et des enjeux liés à la transition énergétique ?
Fabien CRUVEILLER indique que ce projet fait partie des actions à finaliser du projet de territoire. Il reconnaît que son opportunité peut être discutée au regard du contexte actuel, mais rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche de service public et qu'il résulte de choix politiques arrêtés lors du DOB et du vote du budget. Il précise que la collectivité souhaite poursuivre et finaliser les feuilles de route engagées, malgré le contexte actuel.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juillet 2022 adoptant définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant le dispositif fonds vert dans le cadre du PCAET,
Considérant la nécessité de mettre en place des candélabres solaires sur le plateau sportif de Quissac,
Considérant le budget prévisionnel ;

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_137_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à 45 voix POUR et 1 abstention (Bruno TORTOSA)

- d'approuver le plan de financement pour la mise en place des candélabres solaires sur le plateau sportif de Quissac comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture et pose de candélabres solaires sur le plateau sportif de Quissac	41 666.67 €	Fonds vert PCAET (40 %)	20 000,00 €
		Autofinancement	21 666.67 €
TOTAL HT	41 666.67 €	TOTAL HT	41 666.67 €

- de solliciter auprès de l'Etat une aide financière pour la mise en place des candélabres solaires sur le plateau sportif de Quissac dans le cadre de la mesure PCAET du Fonds vert à hauteur de 20 000 €
- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 12.10.26
- de la publication : 12.10.26

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_137_71